

EN BREF /

LA POLITIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LAVAL

AU CŒUR D'UNE VIE CITOYENNE ACTIVE



VIRAGE

TRANSFORMER LA NORME SOCIALE À L'ÉGARD
DE LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET
DE L'USAGE DE L'ESPACE PUBLIC

L'espace public deviendra
un lieu où il fait bon bouger, se déplacer, se rencontrer.

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE /

La pratique régulière de l'activité physique dans un environnement favorable et accueillant est source de plaisir, et elle constitue un facteur important de prévention et d'amélioration de la santé. Sur le plan collectif, l'activité physique contribue au développement social, à la participation communautaire, à la création de communautés solidaires, à l'essor du tourisme et de l'économie.

Le déplacement actif, qui est une des formes d'activité physique les plus naturelles, en réunit tous les bienfaits. Il contribue aussi à diminuer la pollution, à décongestionner le réseau routier et à réduire la consommation d'essence. Il favorise le développement d'un environnement plus agréable et accroît le sentiment de sécurité du piéton.



VISION MUNICIPALE /

« Déployer un environnement physique, organisationnel et culturel favorable à un mode de vie physiquement actif et qui contribuera au bien-être des Lavallois, dans leurs déplacements et leurs loisirs, de la récréation à l'excellence. »

LES PRINCIPES DIRECTEURS /

La Ville de Laval affirme sa responsabilité d'architecte bâtisseur de l'espace public et réitère son engagement à agir en tant que catalyseur de la dynamique lavalloise dans le domaine de l'activité physique. Pour ce faire, la municipalité a choisi de suivre les trois principes directeurs suivants :

- **Laval, maître d'œuvre du développement de la pratique de l'activité physique**
- **Laval, initiatrice de partenariat et de concertation**
- **Laval, mobilisatrice d'une approche structurée et intégrée**

LES OBJECTIFS CONCURRENTS /

Assurer la mobilisation, développer de nouvelles habitudes, changer les règles, modifier le milieu physique : le succès d'un tel projet exige une action combinée dans chacun des espaces de la vie communautaire où la Ville a la capacité d'intervenir :

Dans l'espace physique, la politique propose :

- un espace polyvalent, où les aménagements seront de qualité, en nombre suffisant et à proximité des milieux de vie;
- un espace où la notion d'accessibilité universelle sera promue, soutenue et développée.

La Ville interviendra dans l'espace culturel pour :

- développer chez les Lavallois la culture du plaisir et du bien-être qui viennent du fait d'être physiquement actif;
- encourager les aspirations et le désir d'être physiquement actif dans un environnement convivial;
- reconnaître et soutenir la réussite et l'engagement individuels et collectifs des citoyens et des athlètes.

LES VALEURS /

- La qualité de vie passe par le déploiement d'un environnement qui facilite et encourage l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.
- L'affirmation de la fierté d'être Lavallois repose à la fois sur la responsabilité individuelle et sur la responsabilité collective des citoyens de s'impliquer et de contribuer au développement de la communauté.
- La Ville de Laval a le souci de servir adéquatement les citoyens en rendant accessibles les espaces, installations et ressources nécessaires à une pratique sécuritaire dans un environnement convivial.
- Tous les citoyens ont le droit et la possibilité de pratiquer l'activité physique, sous toutes ses formes, dans le respect de l'équité et de l'inclusion.

LES ORIENTATIONS /

1. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE LA VIE ACTIVE

Laval veut mettre en place des mécanismes favorisant un mode de vie physiquement actif et des mesures sensibilisant la population ainsi que tous les intervenants à la pratique libre dans l'espace public.

LAVAL S'ENGAGE À :

- sensibiliser les acteurs socioéconomiques, les services municipaux et les citoyens à la valeur d'un mode de vie physiquement actif;
- valoriser les athlètes de haut niveau, surtout les athlètes régionaux, afin de renforcer leur rôle de modèles et de promoteurs de l'activité physique;
- organiser ou soutenir l'organisation de grands événements mobilisateurs qui encouragent la pratique de l'activité physique;
- valoriser le citoyen qui adopte une vie physiquement active;

2. UNE OFFRE DIVERSIFIÉE, ÉQUITABLE ET UNIVERSELLE

Disponibilité des infrastructures et des plateaux, tarification, horaires et facilités de transport, accessibilité de la voie publique pour le transport actif : ces dimensions doivent s'articuler de façon à répondre aux besoins de tous les segments de la population, quel que soit le sexe, l'âge, la condition physique ou le milieu de vie des citoyens.

LAVAL S'ENGAGE À :

- accroître sa connaissance des besoins, des goûts et des tendances de la population, identifier les barrières, les contraintes et les obstacles à la pratique régulière de l'activité physique;
- évaluer l'usage et l'aménagement de la voie publique actuelle et future, de façon à privilégier le déplacement actif et à le rendre plus attrayant;
- favoriser une offre diversifiée et des lieux de pratique de qualité adaptés au milieu;
- maintenir et favoriser l'accessibilité équitable des activités physiques des niveaux de pratique initiation et récréatif, à proximité des milieux de vie;
- soutenir l'émergence de nouvelles pratiques d'activité physique chez les citoyens.

3. DES INSTALLATIONS DE QUALITÉ ET UN AMÉNAGEMENT FAVORABLE À LA PRATIQUE

La Politique de l'activité physique propose le développement d'un environnement de pratique universellement accessible, polyvalent et convivial.

LAVAL S'ENGAGE À :

- aménager des parcs et des espaces verts et bleus (cours d'eau) avec des équipements et des installations pour la pratique de l'activité physique;
- aménager et développer davantage d'espaces naturels pour la pratique libre;
- développer et optimiser les infrastructures qui permettent l'usage actif des rivières;
- améliorer la desserte cyclable et piétonnière, ainsi que celle des autres modes de transport actif;
- aménager des infrastructures sportives qui tiennent compte des spécificités de la pratique de haut niveau et qui puissent accueillir des événements d'envergure.

4. UNE ORGANISATION ET UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FAVORABLES À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET AU DÉPLACEMENT ACTIF

Faire cohabiter les différents usagers dans l'espace public, en toute sécurité et sans discrimination quant à l'âge, au sexe, à la condition physique ou sociale : cela nécessite un arbitrage complexe. Bien que la voie soit publique, son accès peut poser problème à certains usagers. La politique veut réduire les contraintes aux déplacements actifs. Elle veut proposer des voies publiques favorisant le déplacement actif et l'activité physique de loisir.

LAVAL S'ENGAGE À :

- favoriser une réglementation, une planification urbaine et un aménagement des quartiers qui privilégient le déplacement actif;
- favoriser le développement de la place publique;
- développer un plan directeur des parcs, des espaces verts et bleus et des équipements récréatifs;
- élaborer un plan de développement en fonction de la proximité, de la popularité, des coûts, des tendances, de la polyvalence, des besoins en espaces naturels;
- établir un plan d'entretien préventif et de mise aux normes des infrastructures;
- développer un plan de mobilité active;
- réglementer la circulation et mettre en place des mesures d'apaisement;
- réviser la réglementation municipale de façon à encourager les établissements à prévoir des espaces de stationnement sécuritaires et des installations pour les cyclistes;
- privilégier la polyvalence et la complémentarité des lieux de pratique;
- favoriser le développement de sites extérieurs accessibles en toute saison.

5. UNE ACTION EN CONCERTATION ET EN PARTENARIAT

Reconnaissant l'importance du partenariat et du partage des responsabilités, la Ville de Laval fera le nécessaire pour assurer une gestion concertée du développement de l'activité physique en établissant une bonne communication entre les partenaires.

LAVAL S'ENGAGE À :

- maintenir et développer les ententes avec les établissements scolaires pour optimiser l'accessibilité populaire;
- soutenir l'arrimage entre les milieux associatif et scolaire pour la pratique de l'activité physique;
- favoriser les échanges entre les partenaires institutionnels quant à leurs projets de construction, à l'usage des infrastructures ou à la complémentarité de leurs actions;
- mettre en place, avec ses partenaires, un mécanisme de planification et de coordination pour assurer le développement de la pratique dans toutes ses phases, jusqu'à l'excellence sportive;
- proposer et saisir les occasions de partenariat visant l'amélioration des conditions de pratique.

6. UN SOUTIEN ÉNERGIQUE AU BÉNÉVOLAT ET AUX ORGANISATIONS

L'intervention dans le domaine de l'activité physique, surtout pour les activités qui exigent un encadrement, est largement tributaire des personnes qui œuvrent au sein des divers organismes. La Politique de l'activité physique veut favoriser, mais aussi encourager et soutenir l'engagement des organismes et des bénévoles qui sont partie intégrante de l'offre de services.

LAVAL S'ENGAGE À :

- maintenir un soutien financier, professionnel et technique aux organismes du milieu associatif;
- intensifier la promotion des services et des programmes offerts par ses partenaires;
- soutenir l'action de ses partenaires qui offrent des services diversifiés;
- maintenir et multiplier les gestes de reconnaissance pour l'apport des bénévoles dans le milieu associatif actif;
- soutenir l'encadrement, la formation et l'épanouissement des bénévoles dans le but d'enrichir la qualité de leurs interventions.

SIX ORIENTATIONS SONT PROPOSÉES AFIN D'ARTICULER L'INTERVENTION MUNICIPALE.

06





Ce document présente une synthèse des principes directeurs et des orientations qui balisent l'intervention de la Ville de Laval en matière d'activité physique.

Pour lire le texte intégral de la Politique de l'activité physique, consultez le portail Internet de la Ville de Laval au www.ville.laval.qc.ca (onglet Administration/Grandes politiques municipales), ou visitez votre comptoir municipal.

